

## **Règlement 330-2008**

Règlement 330-2008 modifiant le plan d'urbanisme afin de faire la concordance dudit plan à la modification numéro 6-23.14 du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Malo tenue le onzième jour de février de l'an deux mille huit et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Jacques Madore et les conseiller-ère-s, Benoit Roy, Sylvie Robidas, Serge Allie, Vincent Tremblay, Robert Fontaine et Réjeanne P. Montminy, la résolution 2008-02-35 décrétant l'adoption du règlement 330-2008 modifiant le plan d'urbanisme afin de faire la concordance dudit plan à la modification numéro 6-23.14 du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook qui se lit comme suit :

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a adopté un projet de règlement modifiant son plan d'urbanisme en date du 14 janvier 2008, précédé d'un avis de motion;

**ATTENDU QU'**une consultation publique sur ce projet de règlement s'est tenue le 11 février 2008, précédée d'un avis public publié dans un journal local;

**ATTENDU QU'**aucune modification au projet de règlement n'a été apportée suite à la consultation publique;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Serge Allie,  
appuyé par le conseiller Serge Allie,

ET RÉSOLU d'adopter le présent règlement, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement s'intitule « *Règlement 330-2008 modifiant le plan d'urbanisme afin de faire la concordance dudit règlement à la modification numéro 6-23.14 du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook* ».

#### **ARTICLE 3**

Le plan d'urbanisme numéro SM-2003-10-PU préparé par le Service d'aménagement de la M.R.C. de Coaticook en date du mois de d'octobre 2003, est modifié :

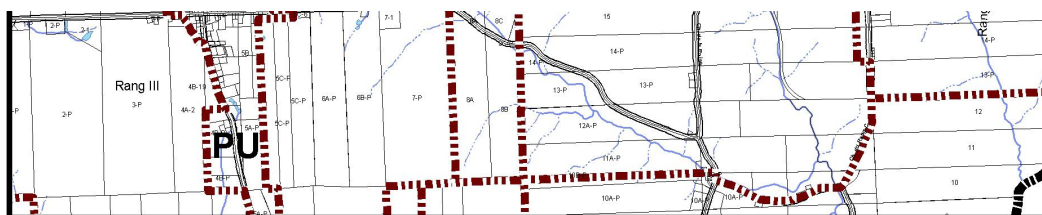
- 1° Par le remplacement du titre « plan d'urbanisme » par « plan d'affectation du sol » ;
- 2° Par l'agrandissement de l'affectation A à même une partie de l'affectation Ru.

Le tout, tel qu'il appert sur le croquis à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

## Annexe 1



Adopté à Saint-Malo, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de février 2008.

---

**JACQUES MADORE,**  
Maire

---

**Micheline Robert,**  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

Consultation publique : 11 février 2008  
Adoption : 11 février 2008  
Publication : 19 février 2008